

Montréal, le 23 juin 2009

François Lafond  
Président de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à  
Rivière-au-Tonnerre par la Société d'énergie rivière Sheldrake

---

Monsieur,

Suite à la réception de votre dernière lettre datée du 23 juin 2009 faisant mention des commentaires du promoteur quant à la possibilité de faire une demande pour l'obtention d'une subvention fédérale de l'ordre de 1cent pour les 10 premières années du projet, le promoteur accepte de rendre public sa réponse, c'est-à-dire :

*« À priori, cette demande ne sera pas nécessaire, puisque la fin du programme fédéral dont il est question ici prendra fin en mars 2011. Le projet hydroélectrique de la Courbe du Sault sur la rivière Sheldrake ne sera donc pas admissible à ce programme, puisque sa mise en route est prévue pour décembre 2011. Toutefois, dans l'éventualité où ce programme serait prolongé, il y aura en effet une demande officielle de subvention faite pour le projet. »*

Toutefois, le promoteur requiert que les informations restantes dans le document confidentiel fourni à la Commission du BAPE pour le projet sur la rivière Sheldrake restent confidentielles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



GUILLAUME CAMIRÉ  
pour Bertrand Lastère